

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 décembre 2018**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le DIX du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 décembre 2018.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ (jusqu'au point 4.6), CORRADI (sauf point 5.1), DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MATELIC, MULLER, MUNIER, PELIZZARI et WATRIN.

Membre ayant donné procuration : néant

Absents excusés : M. BOLTZ (à partir du point 5.1) et M. CORRADI (au point 5.1)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.

**1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

**1.1 DB 2018-105 - Passation d'une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine – Site AMREF Amnéville-Rombas.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- AUTORISE l'Etablissement Public Foncier de Lorraine à céder directement à la Société Publique Locale « Destination Amnéville », les terrains d'emprise du golf et les terrains nécessaires aux aménagements prévus à proximité du « Snowhall »,
- Et PRÉCISE que conformément à l'accord préalable qu'elle a donné à la Communauté de Communes, par l'intermédiaire de la SODEVAM prestataire de service, la SPL « Destination Amnéville » pourra mettre en location les terrains d'emprise du golf en respectant les conditions suivantes :
  - o Terrains situés à l'ouest de l'emprise de la « VR 52 » : le bail passé avec le gestionnaire du golf ne devra pas excéder 2 ans avec une possibilité de reconduction expresse annuelle,
  - o Terrains situés à l'Est de l'emprise de la « VR 52 » : le bail passé avec le gestionnaire du golf ne devra pas excéder 5 ans avec une possibilité de reconduction expresse annuelle.

**1.2 DB 2018-106 - Protection et mise en valeur de l'Environnement – Carte de Bruit Stratégique - Réévaluation**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réévaluation des cartes de bruit stratégiques,
- DÉCIDE de remettre en ligne ces cartes sur le site internet de la CCPOM,
- DÉCIDE de lancer la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) existant et de le soumettre à la consultation du public pendant 2 mois.

## 2. DÉCHETS MÉNAGERS

### 2.1 DB 2018-107 - Déchèteries communautaires – Attribution des cartes d'accès

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de répondre favorablement aux demandes d'attribution de cartes d'accès aux déchèteries communautaires énoncées ci-dessus, en fixant les conditions suivantes :
  - o L'accès devra rester exceptionnel, les déchèteries étant destinées aux déchets occasionnels des ménages, elles ne peuvent pas accueillir les déchets liés une activité régulière.
  - o Les déchets issus de chantiers réalisés par des entreprises ne seront pas admis, les entreprises étant responsables de l'élimination des déchets qu'elles génèrent.
  - o Les déchets verts des services communaux continueront à être collectés dans les bennes qui sont mises à disposition dans les communes
  - o Les ordures ménagères ne doivent pas être déposées en déchèterie.

## 3. ENVIRONNEMENT

### 3.1 DB 2018-108 – Réalisation d'une liaison douce le long du ruisseau de la « Barche » à MARANGE-SILVANGE – Attribution du marché de travaux.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir l'offre présentée par l'entreprise H.TP d'Hagondange pour un montant de 105 870,00 € HT soit 127 044,00 € TTC (tranche ferme et optionnelle avec PSE), pour la réalisation d'une liaison douce le long de la rivière de la « Barche » à Marange-Silvange,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

## 4. LOGEMENT

### 4.1 DB 2018-109 – Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention de partenariat - Renouvellement pour la période 2019-2021

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler la collaboration de la CCPOM avec l'ADIL pour la période 2019-2021,
- FIXE la participation financière de la CCPOM sur la base d'un forfait de 0,1028 €/habitant, montant révisable chaque année par le conseil d'administration de l'ADIL.
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

### 4.2 DB 2018-110 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier, pour un montant de 915 €, dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

### 4.3 DB 2018-111 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 3 638,34 €, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

#### **4.4 DB 2018-112 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 602 € à un particulier dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

#### **4.5 DB 2018-113 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à un particulier dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

#### **4.6 DB 2018-114 – Programme Local de l'Habitat 2012-2018 – Demande de prolongation**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de proroger la validité du Programme Local de l'Habitat actuel jusqu'à l'approbation du nouveau PLH.

### **5. ACTION SOCIALE**

#### **5.1 DB 2018-115 – Mise en œuvre de la compétence « Insertion Sociale et Professionnelle des demandeurs d'emploi » - Conventions de coopération entre « Pôle Emploi » et la CCPOM**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention « dite de coopération simple » à passer avec « Pôle emploi », ainsi que tous les documents y afférant,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention « Opus » à passer avec « Pôle Emploi », ainsi que tous les documents y afférant.

#### **5.2 DB 2018-116 – Mise en place d'un « Point Emploi » à Sainte-Marie aux Chênes – Convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Sainte-Marie aux Chênes, le Département de la Moselle et la CCPOM**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, entre la Commune de Sainte-Marie aux-Chênes, le Département de la Moselle et la CCPOM, pour la mise en place d'un « Point Emploi » à Sainte-Marie aux Chênes,
- PRÉCISE que les locaux seront mis à disposition du Département de la Moselle et de la CCPOM par la Commune de Sainte-Marie aux Chênes, à titre gracieux, moyennant une participation aux charges de fonctionnement.

#### **5.3 DB 2018-117 - Relais Assistants Maternels - Convention de fonctionnement avec le Département de la Moselle pour l'année 2018**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec le Département de la Moselle, la convention relative au fonctionnement du Relais Assistants Maternels pour l'année 2018, ainsi que tous les documents y afférant.

## **6. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2018.
- Tableau de bord financier au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/10/2018.
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 30/11/2018
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 30/11/2018
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/10/2018.
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35.

\*\*\*\*\*

Rombas, le 24 décembre 2018

Le Président,



Lionel FOURNIER